

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 9 mai 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 16 mai 2022

FINANCES ET FISCALITÉ - ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE AJUSTÉE 2022

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Marie-Paule MILLASSEAU à Yvonne VACKER, Rose-Marie NIETO à Philippe TERRASSIN, Michel PAILLEY à Bastien MARCHIVE, Dominique SIX à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Yamina BOUDAHMANI, Lydia ZANATTA à Gérard LEFEVRE.

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Christophe GUINOT par Virginie HEULIN, Lucy MOREAU par Olivier TRAVEL.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Valérie BELY-VOLLAND, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Mélina TACHE.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : François GUYON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 16 MAI 2022

FINANCES ET FISCALITÉ - ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE AJUSTÉE 2022

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, modifié par décret n°2013-463 du 3 juin 2013 - art.1 ;

Vu la loi de Finances rectificative 2014 n°2014-1655 du 29 décembre 2014 et notamment son article 34 modifiant les modalités de révision des attributions de compensation ;

Vu la délibération du 13 décembre 2021 relative aux montants prévisionnels des attributions communautaires 2022 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux approuvant, à la majorité qualifiée, le rapport de la CLECT du 24 janvier 2022 ;

Considérant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées adopté le 24 janvier 2022 et notifié aux communes, proposant :

- La réévaluation des charges de fonctionnement liées au transfert du complexe sportif de la Venise Verte ;
- L'ajustement définitif des charges liées au transfert des contingents SDIS communaux pour 17 communes.

Considérant le rapport de la CLECT approuvé à la majorité qualifiée des communes, soit la moitié des communes représentant les 2/3 de la population, soit les 2/3 des communes représentant la moitié de la population. La majorité qualifiée a été obtenue (cf. Annexe 1 recensant les délibérations communales reçues) ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les montants ajustés des attributions communautaires pour l'année 2022, pour les 17 communes impactées, conformément au rapport de la CLECT du 24 janvier 2022 (cf. Annexe 2) ;
- Approuve le versement du solde des attributions communautaires positives, par acompte mensuel ;

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220516-C__6_05_2022_B-DE

- Approuve le solde des attributions communautaires négatives à verser par les communes de Coulon, Saint-Rémy et Villiers en Plaine, par acompte mensuel.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président